

DOSSIER 2

L'étude du bourg et des faubourgs

Sébastien Porcheret

Concernant la topo-archéologie, en 2013, le levé a concerné les parcelles correspondant à l'emplacement présumé des bâtiments claustraux et de l'église abbatiale. En 2014, il a été poursuivi vers le nord, avec la terrasse dite de l'Angleterre, vers l'ouest, avec l'espace économique de l'enclos monastique, et vers l'est, avec la berge occidentale de l'étang des Chambres. L'organisation de l'enclos monastique (**fig. 8**), ainsi définie, reflète à la fois la volonté de bien identifier matériellement les espaces, typique au Moyen Age, et la nécessité de composer avec un relief originellement accidenté grâce à l'étagement de ces mêmes espaces.

Dans le cadre de l'inventaire du bâti ancien et des prospections au sud de l'enclos monastique, l'étude réalisée durant la campagne 2014 s'est inscrite dans la continuité des observations et des relevés préliminaires effectués en 2013, qui marquaient le début d'une démarche destinée à étudier l'habitat civil de Grandmont et à rechercher les traces d'un parcellaire ancien dans les caves des maisons du bourg. En 2015, l'action a été recentrée sur les abords du monastère, notamment sur le bourg (au nord) avec repérage des éléments anciens en place dans les maisons pour une datation relative de ces dernières. L'objectif était de comprendre l'organisation spatiale de ce bourg : relation avec le monastère, évolution, traces de fortification... Au sud du monastère, l'étude des vestiges de l'habitat étagé le long et au-dessus du ruisseau qui relie l'étang des Moines à l'étang de Malessart, a permis de retrouver les espaces de vie et de travail, tels qu'ils étaient encore visibles il y a un demi-siècle. Le tout fait référence à une occupation dense et probablement ancienne de ce secteur, avec des installations hydrauliques.

Les sources écrites et l'archéologie révèlent l'existence d'un environnement marqué par un haut niveau d'anthropisation au regard des contraintes naturelles locales et de l'ampleur du relief. Le promontoire a été soigneusement travaillé afin d'en exploiter au mieux les ressources et d'étendre la surface constructible ou cultivable. En édifiant un système de terrasses, les frères ont créé une véritable réserve foncière, en plus d'espaces agricoles fertiles. Leur rôle paraît fondamental dans le maintien de bonnes conditions de vie sur ce promontoire, et surtout dans la pérennité de la stabilité des aménagements, qui passe par un entretien constant des terrasses. Les aménagements hydrauliques et architectoniques ont probablement été l'une des clés du développement du bourg. Loin de l'image d'une occupation qui se serait générée de manière spontanée aux abords de l'abbaye, les sources écrites et l'archéologie renvoient l'image d'un espace urbain ou semi-urbain organisé selon un schéma extrêmement structuré et géré minutieusement par les frères qui en tirent une ressource, au moins à partir du XV^e siècle. Cet espace offre un ensemble de « services à la population » avant l'heure,

notamment avec un système d'adduction d'eau et de voies de circulation, comme les rampes et les chaussées digues. En façonnant le promontoire, les religieux ont rendu son environnement favorable à l'installation d'une population aisée. Nous savons qu'une population importante de gens de robe gravite autour de l'abbaye en 1496. Elle attend, pour son logement et ses besoins quotidiens, un certain niveau de confort et une certaine qualité de vie. Avec son système de levades, de jardins en terrasse et ses maisons spacieuses, simples mais bien construites, l'environnement du bourg devait certainement répondre à leurs attentes.

L'année 2016 a vu la poursuite de l'étude du bourg et des faubourgs de Grandmont, entreprise en 2013. Démarche collective et pluridisciplinaire, ce travail a pu être mené à bien grâce à l'équipe des fouilleurs, dont l'ensemble a participé à tour de rôle aux recherches et aux relevés effectués sur le territoire. Nous sommes allés des caves aux greniers de Grandmont et nous avons traversé les massifs de ronces du territoire pour rechercher et relever toute structure ou trace de structure archéologique susceptible d'éclairer notre compréhension du bourg et des faubourgs, et de leur développement. Mais ce travail n'a été possible que grâce aux habitants de Grandmont, qui nous ont permis de franchir leurs portes et leurs clôtures, avec un regard bienveillant sur l'aspect incongru de certaines de nos prises de mesure. Tous nous ont ouvert leur porte avec un intérêt et une curiosité pour les résultats de ce travail, qui leur est destiné. En ouverture de ce propos, nous souhaitons donc leur adresser nos plus vifs remerciements pour leur participation active à nos recherches. Nous espérons que les résultats présentés ci-après seront à la hauteur de leurs attentes.

Rappel des enjeux de l'étude

Depuis 2013, une étude historique et archéologique du bourg et des faubourgs de Grandmont est entreprise. Menée selon des approches croisées, elle a pour méthode le regroupement de l'ensemble des données issues des sources écrites, iconographiques et cadastrales disponibles sur le bourg et les faubourgs, confrontées à l'identification, à l'inventaire et au relevé des structures archéologiques retrouvées. Au-delà de la compréhension du bourg et de l'établissement d'une chronologie de son développement, ce travail vise à replacer l'abbaye dans son cadre, à comprendre la structure de ses abords et le rôle des frères dans leur aménagement, ainsi qu'à évaluer les interactions de l'abbaye avec le territoire qui l'entoure et à établir une chronologie affinée du développement du bourg et des faubourgs de Grandmont.

En 2013 et 2014, notre travail a consisté en une étude de l'habitat, des caves et des celliers, des matériaux et des techniques de construction locales, ainsi qu'en l'étude du relief naturel du promontoire. A la suite de ces deux campagnes, il a été décidé d'élargir le cadre de l'étude et d'aborder chacune des composantes du territoire, en portant une attention plus particulière à l'habitat et ses logiques d'implantation, afin d'amorcer la création d'un document de synthèse. En effet, il est apparu

que la seule étude des celliers et des caves ne suffisait plus pour appréhender convenablement l'habitat civil grandmontain et qu'il était nécessaire d'inscrire cette démarche dans une problématique plus globale.

La campagne de 2015 s'est révélée très fructueuse. Elle a permis de mettre en lien les données obtenues dans les sources écrites, iconographiques et planimétriques avec plus de 40 structures relevées et reportées sur une carte compilée des aménagements, qui les remet en perspective avec le plan cadastral de 1813 et les éléments de datation disponibles tant dans les sources écrites que sur les photographies aériennes et les cartes postales anciennes.

Outre la constitution de cette carte, l'étude a permis de retracer les principales phases de développement et d'aménagement des espaces semi-urbanisés entourant l'abbaye. Il est apparu, à la lumière des éléments contenus dans les archives notariales dont Bernart Thomas a bien voulu nous livrer une partie pour la période moderne, que les religieux ont eux-mêmes coordonné le développement des espaces urbanisés autour du bourg, avant d'assurer la gestion des terrains lotis dont ils tiraient des rentes.

I. Etat des recherches en 2016

A. Approche des sources écrites, iconographiques, et planimétriques

La reconstitution du schéma d'aménagement du bourg et des faubourgs de Grandmont ainsi que la datation des structures identifiées sur le territoire constituent un exercice complexe. Même si notre connaissance des abords de l'abbaye a progressé au fil des campagnes et des explorations, l'approche des sources liées à cet espace reste encore partielle.

Si les grandes étapes d'évolution de l'abbaye sont relativement bien documentées, il n'en est pas de même pour le bourg qui a, semble-t-il, fait l'objet de moins d'attention pour les périodes anciennes. Or, les dénombrements qui permettent de connaître le territoire de la franchise durant la période moderne apportent des informations sur les abords du bourg, même s'ils semblent d'une précision insuffisante pour un phasage plus précis de son évolution.

Notre connaissance des sources écrites touchant au bourg et aux faubourgs repose principalement sur les travaux de Martine Larigauderie-Beijaud¹¹⁵, qui prennent en compte le terrier de 1496 et les terriers modernes, sur les actes du XVIII^e siècle transcrits par Marthe Moreau, sur les données retrouvées par Jean-Marc Popineau¹¹⁶ et sur les informations orales communiquées, photographies à

¹¹⁵ M. Larigauderie-Beijaud, *De l'ermitage à la seigneurie : l'espace économique et social de Grandmont, XII^e-XVIII^e siècles*, Amiens, 2009.

¹¹⁶ J.-M. Popineau, « Prospection terrestre et inventaire thématique », *L'abbaye chef d'ordre de Grandmont, rapport d'opération archéologique*, UPJV, SRA du Limousin, 2013, 2014, 2015.

l'appui, par Bernart Thomas¹¹⁷. La description de Grandmont par l'ingénieur Naurissart en 1732¹¹⁸, le plan cadastral de 1813¹¹⁹, les cartes postales anciennes et les photographies aériennes de l'IGN pour la seconde moitié du XX^e siècle sont également des sources fondamentales pour notre travail.

Croisés avec les données archéologiques, ces documents permettent d'avancer que le promontoire de Grandmont et plus largement les abords de l'abbaye ont fait l'objet, dès le Moyen Âge tardif au moins, d'aménagements de grande envergure entrepris par les religieux eux-mêmes. Avec l'aménagement d'un système de terrasses, desservies par des rampes accès ou des escaliers et équipées d'aménagements hydrauliques, ils ont créé des conditions favorables à la mise en place d'un habitat de qualité et constitué une forme de réserve foncière autour de l'abbaye.

A ce stade de notre travail, les grandes phases de l'évolution des espaces semi-urbanisés aux abords de l'abbaye ont été identifiées. Mais, pour progresser dans notre connaissance du site, il devient indispensable de mettre en œuvre une étude, à l'échelle de la parcelle, de l'ensemble des sources écrites se référant aux abords de l'abbaye. L'échantillon d'actes notariés de la période moderne, auquel nous avons pu avoir accès par le biais de Bernart Thomas, montre que ces documents peuvent être riches en informations et fait apparaître des logiques de permanence dans l'aménagement du promontoire et dans l'évolution du parcellaire. La poursuite de ce travail fructueux, déjà partiellement réalisé par les associations locales, ne peut se faire que sur le temps long, soit par nos soins à l'échelle de plusieurs campagnes de recherche dans les archives, soit sur l'année avec des appuis locaux. Une telle démarche est, pour l'heure, hors de notre portée et prendra un temps très important en raison du nombre d'actes à traiter. Elle se fait cependant de plus en plus pressante à l'issue de la campagne 2016, suite à laquelle cet aspect de l'étude n'a pas pu progresser. L'ampleur des données archéologiques collectées dans le bourg et les faubourgs requiert à présent une mise en relation approfondie avec les sources écrites.

B. Approche archéologique

Née du besoin d'une étude approfondie du bourg et des faubourgs, notre action initiale intervenait dans la continuité des travaux de Jean-Marc Popineau durant les campagnes de 2013 et 2014. Elle consistait à relever, documenter et replacer, sur une carte de synthèse, les structures archéologiques qu'il avait pu repérer au cours de ses prospections. Nous avons mis ces relevés en perspective avec les photographies aériennes et les plans cadastraux anciens, en y ajoutant les relevés des caves, des

¹¹⁷ Informations communiquées oralement par B. Thomas lors des précédentes campagnes sur la base d'éléments extraits des fonds des Archives départementales de la Haute-Vienne concernant le bourg et les faubourgs de Grandmont. Les photographies de certains documents extraits des archives notariales de l'époque moderne nous ont été montrées pour authentifier la provenance des informations.

¹¹⁸ A.D. Hérault, 49 J 9.

¹¹⁹ A.D. Haute-Vienne, 3-P, plan cadastral de 1813, Grandmont, feuille B1.

celliers, de l'habitat ainsi que les éléments repérés par l'équipe de topographes chargée entre 2013 et 2015 de réaliser un relevé topographique de l'ensemble du site et un modèle numérique de terrain. Elle s'est progressivement étendue à la recherche des éléments mentionnés dans les sources étudiées jusqu'à présent par Martine Larigauderie-Beijaud, Marthe Moreau et Bernart Thomas, en intégrant les éléments découverts en 2015, notamment dans le secteur des terrasses sud.

Nous avons progressivement visité ou revisité l'ensemble des parcelles du bourg et, dans une moindre mesure, des Barrys pour effectuer le relevé et la numérotation de l'ensemble des structures susceptibles d'éclairer notre compréhension du site (habitat ruiné, aménagements hydrauliques, chemins d'accès, escaliers, rampes, éléments d'enceinte, contreforts, celliers, structures éparses, lavoirs...). Par l'établissement d'une carte compilée des aménagements, nous avons pu rassembler l'ensemble des structures identifiées par les différentes équipes de recherche depuis 2013. Certaines avaient été décrites et photographiées mais n'avaient pas encore été relevées et reportées sur plan. Nous sommes intervenus, durant les années précédentes, en coopération avec l'équipe de topographie pour compléter ses relevés et localiser précisément ceux que nous avons effectués au distance-mètre laser, au double décimètre et au mètre ruban.

A ce jour, cette étude atteint une quasi exhaustivité dans le bourg et les faubourgs de Grandmont. Dans le bourg, seules quatre parcelles bâties n'ont pas encore pu être visitées, dont les parcelles AC 44 et AC 94, et nous n'avons pas encore eu la possibilité de relever l'intérieur des bâtiments AC 63 et AC 66. Dans l'ensemble du bourg, nous avons donc pu avoir accès aux bâtiments et aux espaces non bâtis des parcelles afin d'en relever les structures, d'en inventorier les caves et les celliers ou de vérifier l'absence de ce type de structures. L'ensemble des éléments relevés a fait l'objet de prises de photographies, d'une numérotation établie à la suite de la numérotation de la fouille de l'abbaye, de relevés en coupe et en plan, lesdits relevés en plan ayant été reportés sur la carte compilée des aménagements.

C. Rappel des éléments de contexte historique

Il est difficile de se faire une idée précise de l'occupation du promontoire sur lequel est édifiée l'abbaye avant 1496. Tout au plus peut-on supposer que les infrastructures du bourg ont été progressivement mises en place au cours des XII^e, XIII^e, XIV^e et XV^e siècles. L'ampleur des aménagements en terrasse laisse penser que ceux-ci ont été réalisés par les religieux, au moins en partie. Ce système de terrasses comptant trois à quatre niveaux joue un rôle majeur dans l'aménagement du promontoire, pour servir de support aux bâtiments et stabiliser leur implantation ainsi que pour créer des espaces de mise en valeur agricole. Les terrasses inférieures témoignent d'un

grand soin apporté à leur réalisation, avec des blocs de granit de moyen appareil soigneusement équarris, montés selon un appareillage réglé. Les réemplois y sont moins nombreux que sur la terrasse du XVIII^e siècle et une partie de ces murs fonctionne avec des aménagements hydrauliques potentiellement médiévaux, comme la chaussée-digue de l'étang des Chambres, la « gasne du plombier » et une partie des levades qui alimentent l'étang de Malessart, mentionné dès 1496.

Dans l'analyse du développement de l'espace urbain, il faut considérer que le promontoire rocheux offre des possibilités d'extension et d'étalement urbain limitées par ses rebords, bien que ceux-ci soient étendus par des terrasses, ce qui pourrait expliquer que les flancs sud et ouest de l'abbaye ont été les premiers saturés par les constructions, ce qui a pu entraîner le développement précoce des faubourgs.

Il faut aussi ajouter que l'espace interne de la clôture de l'abbaye est déjà densément occupé au cours du Moyen Âge tardif. Il est donc possible que, progressivement et peut être au cours du XV^e siècle, les officiers de justice, les bourgeois et les clercs se soient mis à habiter le long des extérieurs de l'abbaye, dans les secteurs déjà dotés d'aménagements en terrasse et d'équipements hydrauliques, si ceux-ci n'ont pas été en partie créés pour la circonstance.

Ces éléments et la présence d'infrastructures telles qu'un système hydraulique développé sous-entendent l'existence d'une occupation s'étendant au-delà d'un simple agglomérat de bâtiments qui se serait spontanément développé aux abords de l'abbaye. Cette occupation est bien organisée sous le contrôle fiscal et judiciaire des religieux. La présence de plusieurs portes témoigne de l'existence d'une enceinte.

A la lumière des travaux de Martine Larigauderie-Beijaud, il apparaît qu'un tiers de la population du bourg est représentée par des classes sociales supérieures, autour desquelles gravite une petite population d'artisans. Eu égard à la nature de l'aménagement du territoire, à la quantité de pêcheries et de prés qui se trouvent autour de l'abbaye, qui est au demeurant un site fréquenté par des élites aristocratiques, des princes et des hauts représentants du clergé, on peut raisonnablement imaginer que le bourg abrite, au Moyen Âge et à l'époque moderne, une population non négligeable d'ouvriers agricoles et de personnels de service. En façonnant le promontoire, les religieux ont rendu son environnement favorable à l'installation d'une population aisée. Nous savons qu'une population importante de gens de robe gravite autour de l'abbaye en 1496 et, si le mode de vie fait de simplicité et de dénuement choisi par les frères n'a pas à être débattu parmi eux, cette population qui gravite autour de la communauté attend pour son logement et ses besoins quotidiens un certain niveau de confort et une certaine qualité de vie. Avec son système de levades, de jardins en terrasse et ses maisons spacieuses, simples mais bien construites, l'environnement du bourg devait certainement répondre à leurs attentes.

Les sources écrites et le relevé des structures archéologiques révèlent l'existence d'un environnement marqué par un très haut niveau d'anthropisation au regard des contraintes naturelles locales et de l'ampleur du relief. L'impact de l'action des religieux sur leur environnement immédiat se

révèle extrêmement important et leurs aménagements hydrauliques ou architectoniques ont probablement été l'une des clés du développement du bourg. Cet espace offre un ensemble de « services à la population » avant l'heure, notamment avec un système d'adduction d'eau et de voies de circulation comme les rampes et les chaussées digues. L'espace et le relief du promontoire ont été soigneusement optimisés et retravaillés afin d'en exploiter au mieux les ressources et d'étendre la surface constructible ou cultivable des terrasses. En édifiant un système de terrasses considérable, les religieux semblent avoir créé une véritable réserve foncière, en plus d'espaces agricoles fertiles. Ce qui transparaît dans l'étude de ces aménagements, c'est leur rôle fondamental dans le maintien de bonnes conditions de vie sur ce promontoire isolé, et surtout dans la pérennité et le maintien de la stabilité des aménagements, qui passe par un entretien constant des terrasses.

Loin de l'image d'une occupation qui se serait générée de manière très spontanée aux abords de l'abbaye, les sources écrites et l'archéologie nous renvoient l'aperçu d'un espace urbain ou semi-urbain organisé selon un schéma extrêmement structuré et géré minutieusement par les religieux qui en tirent une rente, au moins à partir du XV^e siècle. Ils semblent à l'origine de cette gestion de l'espace qui s'est peut-être mise en place à la manière des campagnes de lotissement perceptibles dans des villes comme Paris ou Laon dès le XII^e siècle. On retrouve dans ce petit bourg des logiques et des éléments communs aux plus grandes villes, avec une codification de la gestion des ressources, une répartition des populations différenciée selon les quartiers et une gestion de l'espace urbain marquée, par exemple, par la destruction de tout un îlot bordant l'ouest de l'abbaye en 1714.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'ensemble de l'habitat et le réseau viaire sont en place. On discerne clairement dans les sources l'organisation du promontoire en terrasses et le rôle joué par les aménagements hydrauliques dans l'organisation de l'espace.

Bien que le nombre religieux diminue considérablement au cours du XVIII^e siècle, les conséquences de leur départ ont dû être importantes pour l'organisation du bourg et son activité. Il est probable qu'une fois l'ordre dissout, les officiers de justice, les gens de robe et, plus généralement, les personnels travaillant régulièrement avec l'abbaye ont dû voir leur activité s'effondrer et ont probablement quitté le secteur, accentuant l'évolution rurale du bourg. Une fois le démantèlement de l'abbaye achevé, la fréquentation du secteur par les officiels et par les visiteurs nombreux qui s'y rendaient a dû se tarir, laissant la population dans l'isolement.

Au début du XX^e siècle, Grandmont compte une soixantaine de familles peu nombreuses, qui vivent d'une agriculture vivrière. Les métayers ont disparu suite au morcellement des terres et à peine trois propriétaires louent à bail. D'après les informations fournies par les habitants, des activités artisanales se sont maintenues dans le bourg jusque dans la décennie 1900, notamment dans le domaine de la petite métallurgie avec un forgeron et des fabriques de clous prospères. Peu à peu, l'activité décline, les cloutiers se rassemblent dans les mêmes ateliers et la dernière fabrique ferme ses portes en 1908. La Seconde Guerre Mondiale a occasionné des dommages relativement importants à

l'échelle du bourg avec l'incendie volontaire, par les troupes allemandes, de plusieurs maisons dans la partie nord-ouest du bourg.

II. Résultats de la campagne 2016

A. Objectifs, méthodologie et déroulement de la campagne 2016

Nous avons poursuivi notre étude selon les mêmes axes de recherche qu'au cours des années précédentes, à savoir :

- progresser dans la connaissance des sources écrites et iconographiques se rapportant au bourg et aux faubourgs de Grandmont dans l'optique d'un travail de synthèse ;
- connaître et restituer l'occupation des sols, l'utilisation des surfaces, l'implantation de l'habitat et l'évolution du parcellaire, du Moyen Âge à l'époque contemporaine ;
- étudier les aménagements structurels, et notamment les terrasses, les rampes d'accès, les voies et moyens de circulation, les aménagements hydrauliques, les murets parcellaires, l'enceinte et les portes ;
- étudier l'habitat, sa construction et son organisation, notamment par l'inventaire et le relevé des caves et des celliers.

Eu égard à l'état des recherches présenté ci-dessus et suite à l'importante campagne menée en 2015, il était nécessaire d'affiner et de confirmer les résultats des années précédentes, en développant notre connaissance des secteurs du bourg encore peu explorés. Pour ce faire, nous n'avons pu disposer que de 6 journées de travail contre 5 semaines en 2014 et en 2015. Nous avons donc dû adapter nos méthodes en conservant la même aire d'étude.

Il a été décidé de privilégier les secteurs qui n'avaient pas encore été documentés et de préciser notre connaissance des secteurs déjà étudiés, là où nos données pouvaient être lacunaires ou tout particulièrement sujettes à caution. Il était, en particulier, important de revenir dans les secteurs du bourg et des faubourgs où des éléments d'enceinte potentiels avaient été détectés (parcelles AC 16, AC 19, AC 31, AC 130, AC 176), sur les parcelles dont les caves ou les celliers n'avaient pas encore pu être visités ou sur lesquelles la présence de caves et de celliers était à vérifier. Nous avons tout particulièrement concentré nos efforts sur les bâtiments contemporains et les parcelles sur lesquelles la superposition des cadastres de 1813 et 2010 permettait de soupçonner des substructions (parcelles AC 10, AC 11, AC 79, et AC 80, AC 89 AC 91, AC 97 et AC 100). Nous avons également poursuivi et complété notre relevé des aménagements hydrauliques et des voies d'accès autour de l'étang de Malessart.

L'un des principaux enjeux de cette campagne a donc été de compléter et de préciser les observations effectuées durant les campagnes précédentes, de documenter les secteurs encore non étudiés et de préciser la datation des structures déjà inventoriées, lorsque cela s'est avéré possible. Ces actions ont permis de confirmer la validité du travail déjà effectué et, plus particulièrement, des données reportées sur la carte compilée des aménagements.

L'étude a été menée selon la même méthode qu'en 2015, par une équipe de trois personnes. Nous avons effectué un relevé manuel et exhaustif de toutes les nouvelles structures identifiées, à l'aide d'un distance-mètre laser Leica X310, de décamètres et de mètres rubans, ainsi que d'un compact et d'un bridge numérique. Nos minutes de terrain ont fait l'objet de reports manuels et d'une numérisation avant d'être vectorisées avec le logiciel Adobe Illustrator et repositionnées sur la carte compilée des aménagements. Lors de nos relevés, et tout particulièrement de l'établissement des caves et celliers, nous avons pris soin d'étendre nos mesures aux extérieurs et à des points référencés sur le plan cadastral de 2010, tels que les angles de bâtiments et les murets parcellaires, afin de pouvoir les localiser avec précision.

Il faut noter ici qu'en dehors des délais restreints dont nous avons disposé pour notre étude, nous avons rencontré des difficultés d'accès aux parcelles AC 186, 93, 94, 63, 66 et 176.

L'ensemble est venu compléter la carte compilée des aménagements (**fig. 100**). C'est aussi dans ce cadre que l'étude de l'habitat s'est poursuivie, par des relevés exhaustifs sur les structures des parcelles AC 22, 28, 91, 96, 159. Nous avons également poursuivi le travail de constitution d'un fonds photographique entamé l'an dernier.

L'effondrement au cours du printemps 2016 du bâtiment agricole situé sur la parcelle AC 61 a confirmé l'intérêt de ce travail. Les photographies réalisées en 2015 et le plan de l'une de ses caves en 2014 constituent à présent les dernières sources documentant ce bâtiment. Devant ce constat, nous avons également mené un relevé détaillé de ce qui subsiste à présent de ses élévations.

B. Connaissance et restitution de l'occupation des sols

Sur le plan des sources écrites, nous n'avons pu collecter aucune donnée permettant de préciser l'usage des parcelles situées dans le bourg et les faubourgs ou à leurs abords. Cependant, les recherches menées sur le territoire et la numérisation par l'Institut Géographique National de nouvelles photographies aériennes remontant à 1950 ont permis de mieux appréhender certains secteurs. C'est notamment le cas dans la partie orientale du bourg et à l'est du faubourg des Barrys, en bordure méridionale de l'étang de Malessart.

1. Les parcelles AC 89, AC 90 et AC 154, des secteurs restructurés durant la seconde moitié du XX^e siècle

Les réaménagements et les mouvements parcellaires intervenus dans le bourg durant la seconde moitié du XX^e siècle semblent plus significatifs que nous ne l'avions envisagé précédemment. Sur les parcelles AC 90 et AC 154, nous avons pu identifier deux puissants massifs de maçonnerie, dont l'un s'appuie sur le mur de terrasse formant limite entre les parcelles AC 90 et AC 154 (**fig. 101**). Si l'emprise d'un bâtiment d'orientation nord-est/sud-est apparaît bien à cet endroit sur la terrasse de la parcelle AC 154 et sur le cadastre de 1813 (**fig. 100**), l'imprécision inhérente au document et l'absence apparente de vestiges du bâtiment sur la parcelle ainsi que sur les murs de la maison de la parcelle AC 91 ne nous avaient pas permis d'en identifier les traces jusqu'à présent ou de lui rattacher les maçonneries et le mur de terrasse retrouvés sur la parcelle 154. La photographie aérienne prise par l'IGN en juillet 1950 (**fig. 102**) montre clairement qu'un bâtiment occupe encore l'emprise figurée sur le cadastre de 1813 à cette date. Son observation détaillée permet de remarquer que la façade orientale du corps de bâtiment est à l'aplomb du mur de terrasse formant séparation entre les parcelles 90 et 154. L'alignement de ses murs gouttereaux et leur positionnement correspond à celui des deux massifs de maçonnerie s'appuyant sur le mur sud de la maison de la parcelle AC 91, jusqu'alors interprétés comme de potentiels vestiges de contreforts, appartenant au système d'enceinte du bourg.

Il semble donc, à la lumière de ces documents, que les massifs de maçonnerie retrouvés sur les parcelles AC 190 et 154 correspondent aux vestiges d'un bâtiment dont le mur gouttereau oriental s'appuyait sur le mur de terrasse formant séparation entre les deux parcelles, selon une technique couramment utilisée dans la partie nord-est du bourg et le long des terrasses sud. Celui-ci semble avoir été démoli entre 1950 et 1974 puisqu'il n'apparaît plus sur la vue aérienne de Grandmont prise en 1974 (**fig. 103**) mais un cliché antérieur de quelques années semble indiquer qu'un bâtiment a été récemment démoli sur la parcelle (**fig. 104**). De nombreux débris semblent répandus sur la parcelle, et les murs gouttereaux est et ouest paraissent encore partiellement en élévation.

Nous pouvons remarquer, sur le cliché de 1950 (**fig. 102**), que l'actuelle maison de la parcelle AC 89 est encore en construction et que la terrasse qui occupe actuellement le quart nord-ouest de la parcelle n'existe pas encore à cette date. Sa construction serait donc contemporaine de celle de la maison. On peut distinguer l'ancien corps de bâtiment qui occupait une partie de la parcelle 91 et l'actuelle parcelle 154 sur une carte postale antérieure à 1917 (**fig. 105**) et sur une autre carte du premier quart du XX^e siècle (**fig. 106**). Si la vue n'est pas très précise, elle offre un aperçu complémentaire du bâtiment, difficilement perceptible à la seule lumière du cadastre de 1813, si tant est que sa forme n'ait pas trop évolué au cours du XIX^e siècle. Il se présente comme un corps de bâtiment rectangulaire, de construction sommaire, en deux parties, si l'on en croit la rupture visible aux deux tiers de la pente du toit, avec ce qui semble être un étage, des combles et une annexe.

2. La démolition de plusieurs bâtiments, en bordure orientale de la terrasse de l'Angleterre

La couverture aérienne de l'IGN en 1950 (**fig. 107**) permet de remarquer que la démolition de plusieurs bâtiments situés en bordure orientale de la terrasse de l'Angleterre est intervenue tardivement. Visibles pour une partie d'entre eux sur les cadastres de 1813 et du début du XX^e siècle, ils n'apparaissent plus sur la photographie aérienne de Grandmont prise en 1974.

Nous pouvons remarquer qu'en 1950, le bâtiment qui se trouve dans la partie nord-est de la parcelle AC 68 existe encore. En 1974, il n'y a plus qu'un espace vide à son emplacement (**fig. 108**) tandis que, sur la vue prise quelques années auparavant (**fig. 109**), il semble qu'on puisse distinguer les vestiges de ses murs pignon. Sa démolition intervient donc entre 1950 et 1974.

La maison qui se trouvait dans la partie orientale de la parcelle AC 66, dans le prolongement de l'ensemble de bâtiments situés en bordure de la rue de la « gasne du plombier » sur les parcelles AC 63 et AC 66, a en revanche déjà disparu en 1950 (**fig. 107**).

La photographie aérienne de 1950 laisse également apparaître un important corps de bâtiment dans la partie nord-ouest de la parcelle AC 69. Celui-ci ne figure ni sur le cadastre de 1813 (**fig. 100**), ni sur la vue aérienne de 1974 (**fig. 108**) mais il est bien visible sur la photographie prise entre 1950 et 1974 (**fig. 110**). Il semble consister en un corps de bâtiment rectangulaire d'un étage, construit en maçonnerie traditionnelle. Sa vocation n'est pas connue mais il semble que sa construction soit intervenue entre le démantèlement de l'abbaye et 1950, potentiellement avec des matériaux issus de réemplois de l'abbaye, si l'on en juge par son emplacement et sa période d'existence.

On notera également, sur la couverture aérienne de 1950 (**fig. 102**), la présence d'un terrain vague à l'emplacement de l'actuelle maison de la parcelle AC 93, le bâtiment figurant à cet emplacement sur le cadastre de 1813 ayant été incendié par l'armée allemande durant la Seconde Guerre Mondiale.

A proximité, la maison de la parcelle AC 100 n'a pas été construite et la pièce d'eau AC 102 n'existe pas encore. Toutes deux sont donc construites entre 1950 et 1974.

3. Le secteur des terrasses sud

La photographie aérienne de 1950 permet de disposer d'un aperçu relativement précis du secteur des terrasses sud à cette époque (**fig. 111**). Plusieurs bâtiments en sont encore absents, notamment les maisons actuelles des parcelles 78 et 106. La maison de la parcelle AC 78 est construite après 1950 et avant 1974 (**fig. 112**), si l'on en croit la vue aérienne, tandis qu'une maison de dimensions modestes à un étage occupe l'emplacement actuel de la maison de la parcelle 106.

En 2015, nous avons pu identifier, en bordure orientale de la parcelle 158, les ruines d'un petit bâtiment figurant sur le cadastre de 1813. Celui-ci, bien que partiellement ruiné, conservait encore une partie de ses élévations en 1950. Il apparaît nettement sur la couverture aérienne de 1950, sur laquelle il est possible de discerner une partie de sa distribution intérieure. Il semble consister en un corps de logis divisé en deux parties par un mur d'orientation nord-sud. Sa partie orientale semble subdivisée

par un mur d'orientation est-ouest, créant une pièce sur rue et une pièce donnant sur la terrasse qui se trouve au sud.

En 1950, le secteur des terrasses sud n'est pas encore entièrement en friche ; une partie des murets parcellaires relevés en 2015 et la rampe de la parcelle AC 115 apparaissent encore nettement. La maison de la parcelle 114 est elle aussi bien visible, notamment son porche d'époque moderne couvert d'un appentis qui déborde sur l'alignement du chemin public. La grange étable **1193** est encore intacte mais le petit bâtiment **1191** a déjà disparu.

4. L'absence d'information archéologique, une forme paradoxale d'information

Afin de lever nos doutes sur la datation de certains bâtiments ou la présence potentielle de substructions antérieures aux maisons contemporaines du bourg, nous avons vérifié la présence de caves ou de celliers dans les bâtiments de construction récente.

Sur les parcelles AC 9, 10 et 11, nos recherches et nos questions aux habitants n'ont pas permis de retrouver la trace de caves ou de celliers. Les vestiges de la maison qui se trouvait, avant la Seconde Guerre Mondiale, à cheval sur les actuelles parcelles AC 11 et AC 12 ont été entièrement démolis lors de la reconstruction de la maison de la parcelle AC 11 (**fig. 113**), dont la cave est contemporaine.

Les bâtiments des parcelles AC 47 et AC 48 ne comportent ni cave ni cellier mais nous savons, à travers leur présence sur le cadastre de 1813, qu'ils remontent au moins au début de la période contemporaine.

Les bâtiments actuels des parcelles AC 79, AC 80 et AC 83 sont de construction contemporaine. Les anciens ont subi plusieurs phases de remaniement et de démolition, d'abord suite au démantèlement de l'abbaye, à laquelle ils appartenaient, puis après leur destruction durant la Seconde Guerre Mondiale. Leur situation, à l'intérieur de l'ancien périmètre de l'abbaye, pouvait laisser supposer une reconstruction sur les fondations ou les caves de bâtiments de l'abbaye, d'autant que leur emprise actuelle correspond à l'emprise des bâtiments figurés sur le cadastre de 1813 (**fig. 100**). Sous la maison contemporaine de la parcelle AC 83, nous avons ainsi pu retrouver la cave du bâtiment correspondant à la porterie de l'abbaye.

Nous n'avons retrouvé aucune structure de cet ordre dans les bâtiments des parcelles AC 79 et AC 80. La cave de la maison de la parcelle AC 80 est intégralement contemporaine, construite en béton, et aucune substruction ou partie de maçonnerie pouvant être associée à un bâtiment antérieur à la seconde moitié du XX^e siècle n'a pu être reconnue.

Il en va de même pour la maison de la parcelle AC 78, construite ex-nihilo sur un emplacement qui paraît vide de toute construction sur la couverture aérienne de 1950 (**fig. 111**).

Aucune cave ni aucun cellier n'a pu être identifié dans la maison de la parcelle AC 100 bien que sa construction comporte plusieurs pierres de réemploi provenant sans doute de l'abbaye.

La maison de la parcelle AC 152 comporte un petit cellier aménagé dans la partie orientale de la maison. Cependant, celui-ci est intégralement crépi et ne permet aucune observation. La maison figure sur le cadastre de 1813, ce qui indique qu'elle remonte au moins au début de la période contemporaine.

C. Etude des aménagements structurels

1. Les aménagements en terrasse dans le faubourg des Barrys

Nous avons esquissé en 2015 une recherche et une étude des aménagements en terrasse dans le faubourg des Barrys, afin d'en débiter la cartographie et de permettre à terme une comparaison avec les aménagements en terrasse du bourg. Les repérages effectués au cours de la campagne 2016 ont permis de localiser plusieurs séries d'aménagements en terrasse reportés sur la carte compilée. Des murs de terrasse structurent notamment les parcelles AC 132, 138 et 176, ainsi que les parcelles AC 277, 278 et 279 (fig. 100).

Sur les parcelles 132, 138 et 176, les schémas d'aménagement observés sont similaires à ceux mis en œuvre dans la partie nord du bourg, avec un habitat partiellement fondé ou appuyé sur les murs de terrasse qui bordent les parcelles et les chemins publics. Cette utilisation des murs de terrasse dans l'habitat semble cependant marginale et plutôt mis en œuvre dans la partie septentrionale des Barrys, en bordure de vallon. A cet endroit du faubourg, les contraintes de relief semblent, en effet, un peu plus fortes que dans la partie nord. Le bâtiment de la parcelle 137 ainsi que les vestiges de bâtiment de la parcelle 138 correspondent à une maison identifiable sur le cadastre de 1813 et s'appuient sur le mur de terrasse qui borde le sud-est des parcelles 137 et 138.

Sur les parcelles AC 277, 278 et 279, l'aménagement des terrains agricoles, en séries de terrasses descendant en pente douce vers le vallon est semblable au schéma mis en œuvre au nord du bourg de Grandmont, notamment sur les parcelles 14, 32, 33, 34, 36, 50 et 51. La comparaison entre l'implantation des murs de terrasse et le tracé cadastral permet de remarquer que, comme dans le bourg, les terrasses des Barrys servent de base au découpage des propriétés.

De fait et sur la base de ces observations effectuées sur un temps restreint, nous n'avons pas noté de rupture importante entre le schéma d'aménagement du bourg et celui des Barrys, à cela près qu'au niveau du faubourg, les contraintes du relief s'avèrent moins fortes et l'occupation moins dense. Le schéma de distribution des parcelles obéit à des logiques similaires à celles du bourg, à la différence que les parcelles sont plus étendues et essentiellement utilisées à des fins de pâturage et de culture. La densité des bâtiments est également moins forte que dans le bourg, bien que les vestiges de ce qui pourrait être un petit bâtiment agricole aient été retrouvés sur la parcelle AC 277.

2. Les aménagements en terrasse dans la partie nord-ouest du bourg

Cette année, nous avons plus particulièrement étudié le système de terrasses dans la partie orientale du bourg.

Le nord et l'ouest de la parcelle 101 sont bordés par des murs de terrasse construits en moellons de granit de moyen appareil (**fig. 100**), grossièrement équarris et montés selon un appareillage irrégulier, là où la mise en œuvre des matériaux a pu être observée. Ce secteur est en effet abondamment végétalisé.

Comme sur les terrasses sud, une volée d'escalier permet de passer de la parcelle 101 à la parcelle AC 88 située sur le promontoire, à 2,50 m au-dessus du niveau de la première marche de l'escalier de la parcelle 101. Ce mur de terrasse, qui borde l'est de la parcelle 101, pourrait s'inscrire dans le même axe que les vestiges de terrasse identifiés en 2015 sur les pentes de la parcelle 104. Un mur de terrasse borde également le sud de la parcelle 101 et tient lieu de limite cadastrale entre les parcelles 101 et 104. Les vestiges d'un mur de terrasse ont également pu être identifiés dans le quart nord-est de la parcelle 103.

Il semble, d'après ces aménagements, que le versant occidental du vallon, dans lequel se trouve le pré Bontailland (parcelle 104), soit aménagé selon les mêmes méthodes que les pentes ouest et sud du promontoire sur lequel l'abbaye est aménagée.

3. Le système d'enceinte

Dans le cadre des recherches menées sur les traces ténues du système d'enceinte de l'abbaye, notre action s'est portée sur trois secteurs susceptibles d'en porter les traces, identifiés en 2015.

Sur les parcelles 16 et 30, nous avons pu repérer les vestiges d'un chemin menant de la porte de la Briasse au chemin de Brugères, couplé aux restes d'un mur de 35 m de long pour 1,20 m d'élévation conservée. L'épaisseur de ce mur, en partie enfoui sous la terre végétale, était inconnue. Tel qu'il peut être perçu dans son état actuel, il est assemblé à l'aide de moellons de petit et moyen appareil, montés à pierre sèche selon un appareillage irrégulier. Il est édifié dans la continuité d'une fondation d'escalier à volée courbe, qui permettait de descendre des parcelles 16 et 19 au faubourg de la Briasse. Jean-Marc Popineau avait pu relever, dans le terrier de 1496, une mention de ce mur et d'un chemin ainsi que des portes de la Briasse et du Masgot, qui se situent à ses extrémités.

En l'état, nous n'avons pas été en mesure d'identifier de prolongements de ce mur ou de structures correspondant à des portes à ses extrémités. Cependant, nous avons pu remarquer que la parcelle 31 était limitée, au sud et à l'est, par d'épais murs de terrasse présentant un fruit marqué et des angles saillants, et édifiés à l'aide de moellons de granit de moyen appareil, assez soigneusement équarris, montés selon un appareillage réglé (**fig. 114**). Si des affleurements de granit à cet endroit du promontoire ont pu justifier l'aménagement d'une terrasse, son relief en pente douce et l'aspect très partiel de cet aménagement, qui ne recouvre qu'une partie des affleurements de granit, ne suffisent

pas à expliquer sa présence, en bordure du principal accès à la partie nord du bourg. En plus d'un objectif de mise en valeur des terres, cet aménagement, par sa situation et le soin apporté à sa construction, pourrait avoir une fonction défensive. Mais les éléments dont nous disposons actuellement sont insuffisants pour parvenir à une telle conclusion et il sera difficile, sans entreprendre des sondages localisés sur les parcelles 16 et 30, de préciser nos observations sur les sections de mur d'enceinte présumées. Cette question reste donc entière actuellement.

La présence d'un puissant massif de maçonnerie repéré en limite des parcelles 90 et 91 (**fig. 101**), dans la proximité de l'abbaye et dans l'alignement d'un mur de terrasse, nous avait conduits à soupçonner la présence d'une section d'enceinte à cet endroit. Les observations effectuées en 2016 sur ces parcelles ainsi que l'étude des photographies aériennes récemment numérisées par l'IGN ont permis d'infirmer cette hypothèse. Les massifs de maçonnerie correspondent aux vestiges des murs gouttereaux du bâtiment situé à cet emplacement jusqu'au troisième quart du XX^e siècle.

Nous sommes retournés dans le faubourg des Barrys afin de réaliser des observations et des mesures complémentaires sur la section de mur d'enceinte potentielle repérée par Jean-Marc Popineau durant la campagne 2015, en lisière sud-est de la parcelle 176. Pour mémoire, cette section de mur mesure, dans ses parties conservées, 6 m de large pour 3 m d'épaisseur et 2 m d'élévation. Elle apparaît dans le terrier de 1496 sous la qualification de « mur ancien ». Lors de nos recherches complémentaires, nous avons pu suivre ce massif de maçonnerie sur 18 m. Il est édifié en moellons de granit de petit à moyen appareil, assez soigneusement équarris, et irrégulièrement montés à pierre sèche, pour autant que nous puissions l'observer sans réaliser de sondage ou de « dévégétalisation ». Ses parements viennent maintenir un blocage constitué de terre et de petits moellons. Cette structure est donc d'une construction simple et peu soignée mais elle semble importante par ses dimensions. Elle ne correspond pas, par sa typologie, aux murs de terrasse observés sur le territoire, ni aux fondations d'un habitat par son épaisseur et son mode de construction. Ces données, la longueur sur laquelle ce massif de maçonnerie est conservé et sa situation à proximité de l'emplacement présumé de la porte de la Jonchère semblent confirmer qu'il pourrait être attribuable à une section d'enceinte.

Les recherches effectuées ces trois dernières années confirment la rareté des éléments pouvant correspondre à une enceinte dans le bourg et les faubourgs. A la lumière de nos observations, les secteurs les plus probables, dans lesquels des sections d'enceinte pourraient être retrouvés ou auraient pu exister, se situent sur les parcelles 16 et 30, en configuration de barrage d'éperon, et sur la parcelle 176, barrant le principal accès à l'abbaye par le sud-ouest, en bordure occidentale du vallon qui sépare le faubourg des Barrys de l'abbaye.

Ce type de muraille reste largement minoritaire dans le bourg et les faubourgs, au regard de l'importance prise par les murs de terrasse. Nous savons qu'ils peuvent mesurer jusqu'à 8 m de hauteur, comme le mur de terrasse **1201**. Ces murs abrupts, présentant par endroits un fruit marqué,

rendent le promontoire difficile d'accès et pourraient avoir un rôle défensif, à plus forte raison s'ils sont surmontés par des parapets ou des habitations.

Il semble donc de plus en plus probable que le système défensif du bourg et des faubourgs repose sur un ensemble constitué à la fois de murs de terrasse, de portes et de sections de murailles ponctuelles, là où le relief s'adoucit.

4. Les voies d'accès

Nous avons continué nos recherches sur les voies et moyens d'accès au promontoire et à l'abbaye, notamment aux abords immédiats du bourg et des faubourgs.

Nous avons suivi le chemin Mazet, en bordure des parcelles 33, 34, 35, 187 et 600 (**fig. 115**). Il se situe à un niveau compris entre 1,50 m et 2 m sous la surface actuelle des parcelles 187 et 600. La voie est bordée de murets parcellaires édifiés à l'aide de moellons de pierre sèche irrégulièrement montés, tenant lieu par endroits de murs de terrasse comme en bordure nord de la parcelle AC 600.

Dans le faubourg des Barrys, le chemin du Grand Coudier est aménagé selon la même configuration. Le niveau de la voie se situe entre 1 et 1,50 m sous le niveau des parcelles qui le bordent, dont il est séparé par de murets parcellaires édifiés à l'aide de moellons de pierre sèche irrégulièrement montés, tenant lieu par endroits de murs de terrasse.

Sur la parcelle AC 84, nous avons relevé une rampe d'accès de grandes dimensions repérée par Jean-Marc Popineau en 2013 (**fig. 100**). D'une longueur de 100 m, pour une largeur de 5 m, cette rampe d'orientation nord-sud borde la limite orientale de la parcelle 84 et rejoint l'angle sud-ouest de la parcelle 86 bordée par la route départementale 78. Les dégagements de végétation partiels que nous avons opérés sur la structure ont permis d'observer qu'elle est édifiée en moellons de granit de moyen appareil, assez soigneusement équarris, venant retenir un blocage de terre et de pierre constituant l'essentiel de sa structure. Elle présente ainsi une construction similaire à celle de la rampe repérée l'an dernier sur la parcelle 114, à cela près qu'elle ne dispose pas d'un créneau de croisement, bien qu'étant d'une largeur inférieure, ce qui sous-entend une fréquentation moindre. Aménagée en rebord de promontoire, cette rampe permet une remontée en pente douce de l'étang de Malessart à la principale voie d'accès qui dessert l'est du bourg. Elle constitue le plus court chemin d'accès au bourg depuis le nord de l'étang de Malessart et ses pêcheries, dans un secteur où le relief et les murs de terrasse compliquent l'accès au bourg. Peu documenté, cet ouvrage ne figure ni sur le cadastre de 1813, ni sur l'arpentement du canevas de la capitation de 1780-1790 d'Ambazac¹²⁰, ni dans aucune source écrite portée jusqu'à présent à notre connaissance. En l'état, l'ouvrage reste donc difficile à dater mais son ampleur et sa situation laissent sous-entendre que, comme la rampe de la parcelle 114, il pourrait remonter à la période de fonctionnement de l'abbaye. Sa situation suggère qu'il est en lien

¹²⁰ A.D. Haute-Vienne, 1 J 29-31, canevas et plans colorés de la paroisse d'Ambazac, 1780-1790.

avec l'aménagement des étangs. Un tel ouvrage a pu servir à acheminer des matériaux vers l'étang de Malessart ou du poisson vers le bourg et l'abbaye, en complément des chaussées digues et des chemins d'accès.

5. Les aménagements hydrauliques

Nous avons relevé et reporté sur plan une pêcherie située dans la partie sud de l'étang de Malessart, à l'extrémité méridionale de la chaussée-digue qui borde l'est de l'étang (fig. 100). De dimensions légèrement inférieures à celles de la pêcherie 1200, située au sud du pré Bontailland, relevée en 2015, elle présente une forme similaire, semi-circulaire, et est construite selon les mêmes méthodes. Elle est bordée de murets édifiés en moellons de granit de petit appareil, grossièrement équarris et irrégulièrement montés. Son diamètre intérieur est de 25 m sur l'axe est-ouest. Aucune trace de vanne ou de levade n'a pu être repérée sur les parties conservées du bassin. Tout comme la pêcherie 1200, il semble correspondre à un vivier pour l'isolement, le stockage, voire la régulation des populations de poissons, en lien avec les différents stades d'élevage et de sélection des poissons consommés par les religieux. Les similitudes de construction et de dimensions de ce bassin avec la pêcherie 1200 suggèrent que les deux structures pourraient être contemporaines.

Le bassin est bien visible sur la couverture aérienne de 1950 (fig. 116). L'étang de Malessart est alors asséché et on distingue clairement l'emprise couverte d'arbres de la levée de pierre séparant le bassin et l'étang. On peut également remarquer la maçonnerie semi-circulaire moins végétalisée, qui forme ses bords, longée par le chemin qui fait le tour de l'étang de Malessart.

Grâce aux indications de Patrick Delage, nous avons pu localiser la fontaine du Chantre, située sur la parcelle AC 149 (fig. 100). Elle consiste en un bassin rectangulaire (fig. 117) dont les parois sont constituées de moellons de granit macro-grenu, assez soigneusement équarris et montés régulièrement à pierre sèche. Ses rebords nord et ouest comportent, chacun, un moellon façonné pour disposer d'une surface inclinée, pouvant s'apparenter à une pierre de lavage. La profondeur actuelle du bassin, très végétalisé, se situe entre 0,50 et 0,60 m. Sa construction est très similaire à celle des bassins repérés en 2015 sur les parcelles 142, 151 et 180, interprétés jusqu'alors soit comme des lavoirs, soit comme des pêcheries. Ces similitudes d'aménagement sous-entendent que ces points d'eau ont pu connaître des usages multiples et servir autant de points d'eau pour les hommes et les bêtes que de lavoirs ou de pêcheries occasionnelles. Une partie de ces aménagements correspond peut-être au réseau de fontaines du bourg.

La position éloignée de la fontaine du Chantre, dans une zone de pâturages pourrait suggérer qu'elle répond avant tout à des besoins agricoles. Elle n'est cependant pas très éloignée des habitations, dont la pollution l'épargne, et se situe dans la proximité de l'emplacement présumé de la porte de la Jonchère. Ce modèle d'organisation n'est pas très éloigné de celui appliqué aux portes urbaines, comme les portes haute et basse de Lupsault à Laon, à quelques mètres desquelles se

trouvaient, au XV^e siècle, un puits et une fontaine pour rafraîchir hommes et animaux, au bout de leur chemin vers la ville.

Le bassin de la fontaine du Chantre apparaît nettement sur les photographies aériennes prises par l'IGN en 1950 (**fig. 118**). La parcelle AC 149 est alors occupée par un pré et la végétation n'a pas encore poussé. Cela permet d'observer des traces d'écoulement assez marquées, se dirigeant du bassin de la fontaine du Chantre vers l'ouest des Barrys et plus spécifiquement vers le bassin de la parcelle 142, que la fontaine du Chantre contribuait peut-être à alimenter. Des traces d'écoulement à nouveau très marquées permettent de suivre la circulation de l'eau du bassin de la parcelle 142 vers le fond de vallon de la parcelle 151, où des levades alimentant l'étang de la parcelle 96 ont été relevées en 2015.

Ces traces d'écoulement permettent de disposer d'un aperçu plus précis de la manière dont les bassins et les fontaines du bourg et des faubourgs s'inscrivent dans le système qui alimente le promontoire en eau. Comme Christophe Cloquier, Karine Berthier et Jean-Marc Popineau avaient pu le remarquer en 2013, les étangs locaux sont alimentés par gravité depuis un captage situé plusieurs kilomètres en amont du promontoire de Grandmont. Le relief a donc été exploité pour alimenter un réseau de drains enterrés et de levades dont les ramifications sont multiples et permettent de couvrir le bourg, comme les faubourgs.

C'est précisément l'objet de la « Gasne du Plombier », une canalisation de grande longueur qui alimente l'abbaye et ses abords. Les témoignages des habitants ainsi que l'étude d'une partie de ses segments retrouvés en 2013, 2014 et 2015 sur les parcelles 57 et 69 ont permis d'avancer qu'elle arrivait du nord-est du bourg pour desservir l'est de la terrasse de l'Angleterre, au pied de laquelle elle débouche dans un petit bassin de raccordement. D'après les témoignages des habitants, elle alimentait, encore dans les années 1950-1960, un bassin situé à l'extrémité occidentale de la place du bourg, qui semble visible sur les photographies prises par l'IGN en 1950 (**fig. 102**).

Dans la mesure où notre connaissance du tracé de cette canalisation reste incomplète, nous avons cherché à savoir si celle-ci longeait le pied du mur de la terrasse de l'Angleterre, comme les levades passant au pied du mur de terrasse de la parcelle 182 ou si, au contraire, elle se dirigeait vers le cœur de l'abbaye. A partir du bassin de raccordement en granit, retrouvé en 2013 à l'extrémité orientale de la terrasse de l'Angleterre, nous avons pu suivre sur 25 m un drain creusé au pied de la terrasse, dont les parois sont réalisées à l'aide de moellons de granit assez soigneusement équarris et montés régulièrement à pierre sèche. Le drain est recouvert par des dalles de granit de 0,50 à 0,10 m d'épaisseur pour 0,50 m de large et 0,15 m de long. Sa construction n'est pas sans rappeler celle du drain retrouvé en 2015 sur la parcelle 115, également recouvert de dalles de granit. Le drain longe clairement le pied du mur de terrasse de l'Angleterre, se dirigeant tout droit vers l'ouest en direction de la place du bourg de Grandmont, où devait se trouver le bassin indiqué par les habitants. Nous perdons sa trace après 25 m, peut-être du fait d'un changement de l'épaisseur des terres de recouvrement ou d'une démolition partielle de celui-ci. Il semble bien cependant qu'il prenne la

direction de l'ouest et du bassin qui se trouvait sur la place du bourg, d'après les habitants. Si cette hypothèse se vérifiait, elle permettrait de mettre en lumière un lien étroit entre le système de drains déjà identifiés et les bassins aménagés en différents points du bourg, dont les moyens d'alimentation en eau nous échappent encore partiellement.

Le tracé des drains semble suivre celui des murs de terrasse en deux endroits du promontoire au moins, sur la terrasse de l'Angleterre et sur la parcelle 182. Nous pouvons également remarquer que le bassin de la parcelle 180 se trouve sur un axe voisin de l'emplacement indiqué par les habitants de Grandmont pour le bassin de la place du Bourg, la parcelle 87 à l'extrémité nord du mur de terrasse oriental de l'abbaye. Si la même typologie d'aménagements hydrauliques se retrouve d'un endroit à l'autre du bourg, avec des méthodes d'implantation semblables en pied des murs de terrasse, il ne serait donc pas impossible qu'une portion de drain relie le bassin de la parcelle 180 et le bassin dont l'existence est présumée sur la parcelle 87.

D. Etude de l'habitat

Après trois années de campagnes successives, nous commençons à disposer d'une connaissance assez précise des techniques de construction et des schémas d'aménagement mis en œuvre dans le bourg et les faubourgs de Grandmont.

Nous avons pu remarquer que l'habitat grandmontain pouvait être mixte, en cumulant des fonctions résidentielles et des fonctions liées à une activité agricole avec de grands espaces de stockage. Nous avons aussi pu constater que l'implantation de l'habitat dans le bourg comme aux Barrys est soumise aux caprices du relief, auquel les bâtisseurs grandmontains ont dû s'adapter. Cela s'est traduit notamment par une exploitation partielle du substrat retravaillé et adapté pour servir de fondation dans les caves et les celliers.

La construction des maisons grandmontaines est généralement simple mais soignée, avec des moellons de granit de moyen appareil grossièrement équarris et assez régulièrement montés, et avec des joints épais lorsqu'un mortier est présent. Ce mortier consiste localement en un mortier de sable granitique rose. Les ouvertures, comme les fenêtres et les portes, bénéficient d'un certain soin, avec une taille plus fine des moellons et des moulures discrètes sur les appuis de fenêtres et les linteaux.

Il s'est avéré difficile de dater les bâtiments du bourg à la seule lumière de l'archéologie du bâti. Les réemplois en provenance de l'abbaye, présents sur de nombreuses maisons grandmontaines, en perturbent l'étude. Sans disposer d'une source écrite venant en appui des observations archéologiques ou d'un témoignage des propriétaires pour les reprises les plus récentes, il est très délicat d'arrêter une datation sur les ouvertures ménagées dans les façades. Difficile, en effet, de dire si un élément architectural comme un linteau ou un appui de fenêtre, datable stylistiquement, est bien en place dans une maçonnerie. Si l'étude des mortiers pourrait fournir des informations, lorsque les constructions ne

sont pas réalisées à pierre sèche, notre connaissance de leur évolution locale et de leur emploi est actuellement insuffisante pour tenter une analyse en ce sens, dans les cas où celle-ci pourrait se justifier. Qui plus est, on constate une grande homogénéité dans cet emploi des mortiers, la majorité des constructions utilisant le mortier de sable granitique rose.

A ce stade de l'étude, et à présent que le bourg est bien documenté, le croisement des sources écrites avec les observations archéologiques devient de plus en plus important pour cerner finement l'habitat et son évolution.

Au cours de la campagne 2016, nous nous sommes attachés à poursuivre l'établissement des plans des habitations, sur chaque bâtiment dont l'intérêt justifiait un relevé, à rechercher les variantes dans un schéma d'aménagement à présent bien connu. Nous avons focalisé notre attention sur les structures ou restes de structures susceptibles d'indiquer une évolution du parcellaire ou de constituer la trace d'un ancien état des bâtiments.

1. Le bâtiment de la parcelle AC 61

En marge de ces recherches, nous avons mené un relevé des derniers vestiges d'élévation du bâtiment de la parcelle AC 61. Son effondrement au cours du premier semestre 2016 a justifié cette opération. Nous souhaitons pérenniser les dernières informations archéologiques disponibles sur ce bâtiment et le dernier état de ses élévations arasées à hauteur de 1,50 m par rapport au niveau de la route départementale 78, avant leur disparition complète. A cet effet, nous publions ici le plan de masse du bâtiment (**fig. 119**) et le plan de sa cave occidentale aujourd'hui détruite (**fig. 120**), levé au cours de la campagne 2014, ainsi que les photographies de sa façade réalisées en 2015 (**fig. 121 et 122**).

Avant son effondrement, le bâtiment consistait en une maison à un étage sur combles et niveau de sous-sol, partiellement ruinée et en partie utilisée comme grange depuis le premier quart du XX^e siècle au moins, si l'on en croit ce que laissent observer les cartes postales. La façade de la maison orientale, construite en moellons de granit, laissait encore observer une porte à linteau droit chanfreiné et montants chanfreinés, édifiée en moellons de granit soigneusement équarris. On pouvait remarquer, à l'étage, une fenêtre semblant en place construite avec les mêmes matériaux. De construction soignée, elle comportait un linteau droit chanfreiné et des montants chanfreinés, dotés d'une feuillure, ainsi qu'un appui ayant bénéficié d'un soin particulier. Dans la partie orientale du bâtiment, côté intérieur, nous avons repéré les traces d'une baie aveugle surmontée d'un arc brisé. Ce bâtiment était doté de deux caves communiquant par une porte. La cave orientale étant déjà effondrée en 2013, seule la cave occidentale a pu être relevée.

A l'intérieur du bâtiment, on pouvait distinguer la trace d'arrachement d'un mur de refend au niveau de la limite cadastrale d'orientation nord-sud, qui séparait le bâtiment en deux parties. La trace de ce mur de refend, correspondant à une limite de propriété déjà visible sur le plan cadastral de 1813

ainsi que sur le canevas de la capitation d'Ambazac de 1780-1790¹²¹ (fig. 123), indique l'ancienneté de la division du bâtiment. Cependant, aucun élément ne permet, en l'état, de dire si elle est antérieure à la dissolution du monastère, si elle en découle ou si elle intervient au cours de la Révolution avec la vente des Biens Nationaux.

Une rupture marquée dans la façade du bâtiment semble indiquer qu'il présentait bien deux parties distinctes lors de sa construction. La partie orientale de la façade est saillante de 0,15 m sur une longueur de 10,50 m par rapport à sa partie occidentale. Un chaînage d'angle, réalisé à l'aide de moellons de granit de moyen appareil, est visible à la jonction entre les deux parties du bâtiment et ces dernières présentent des différences marquées dans la mise en œuvre des matériaux et la répartition de leurs percements.

Les maçonneries de la partie occidentale de la façade sont irrégulières et hétérogènes. Elles mettent en œuvre des moellons de granit de petit appareil irrégulier dans les parties hautes et des moellons de granit de moyen appareil assez soigneusement équarris et montés selon un appareillage régulier dans les parties basses ou sur l'encadrement des ouvertures. L'encadrement de l'une des portes, la plus petite, comporte des réemplois. Des coups de sabre dans les maçonneries, notamment au-dessus de la porte de grange, indiquent des reprises et des réagréages sur cette partie de la façade.

La partie orientale de la façade présente un aspect plus homogène, malgré une mise en œuvre irrégulière des matériaux. Ils sont similaires à ceux de la partie occidentale du mur, avec des moellons de granit de petit appareil grossièrement à très grossièrement équarris, irrégulièrement montés, et des moellons de granit de moyen appareil assez soigneusement équarris, régulièrement montés, au niveau de l'encadrement des percements. Leur réalisation semble homogène, sans réemploi apparent, si tant est que les éléments composant la fenêtre soient en place, notamment son appui mouluré et le linteau comportant une feuillure.

Au contraire de la partie occidentale du bâtiment, conçue pour un usage agricole, la partie orientale semble pouvoir correspondre à un habitat avec une porte de 1 m de large, surmontée d'une fenêtre. Ces aménagements sont en contradiction avec la seconde porte de grange qui les jouxte et qui pourrait avoir été créée a posteriori, si l'on en croit les ruptures dans les maçonneries qui l'encadrent.

A l'arrière du bâtiment, on distingue la trace de trois ouvertures, deux portes tournées vers les terrasses et une ouverture étroite de 0,60 m de large côté intérieur pour 0,10 m de large côté extérieur, sans doute destinée à la ventilation des parties basses du bâtiment, sur le modèle des aérations observées dans le cellier de la maison de la parcelle AC 60.

¹²¹ *Ibid.* Le canevas de la capitation d'Ambazac est établi entre 1780 et 1790. L'union du monastère de Grandmont et de ses dépendances à la mense épiscopale de Limoges intervient en 1781, avant une approbation par lettres patentes en 1782, et il faut attendre 1784 pour que celles-ci soient enregistrées en Parlement. Or, le monastère de Grandmont était supprimé par bulle pontificale depuis déjà 12 années.

L'étude des élévations du bâtiment témoigne potentiellement de la réunion de deux parcelles distinctes ou de l'ajout d'un espace de stockage important à une maison d'habitation, comme sur la parcelle AC 40. L'ensemble a été remanié et utilisé comme grange au cours de la période contemporaine. Si la chronologie d'aménagement et d'utilisation de ces structures reste très vague et si rien ne permet de les rattacher à la terrasse de l'Angleterre, leur étude vient confirmer le schéma de l'évolution progressive des activités dans le bourg à la fin de la période moderne ou au cours de la période contemporaine. En marge d'activités artisanales dont le déclin s'est peu à peu accentué au cours du XIX^e siècle, l'activité agricole a pris une place de plus en plus importante, justifiant potentiellement des réaménagements comme la transformation de maisons d'habitation en granges.

En marge de cette opération menée sur la parcelle, nous avons réalisé des relevés sur les façades des bâtiments des parcelles AC 63 et AC 66 partiellement visités en 2014 (**fig. 124**). La maison de la parcelle AC 63 consiste en un corps de bâtiment rectangulaire, doté d'un rez-de-chaussée sur combles et entresol communiquant à la fois avec la rue et le jardin. Comme nous avons pu l'indiquer en 2014, la situation du bâtiment en rupture de pente est exploitée pour créer ces niveaux d'entresol communs aux bâtiments des parcelles AC 63 et AC 66, celui de la grange des parcelles AC 61 et AC 63 étant aménagé en cave. Pour la parcelle AC 63, un escalier de six marches permet d'accéder au rez-de-chaussée surélevé, probablement pour tenir les pièces à vivre à l'écart des nuisances de la rue et libérer plus de hauteur pour le niveau d'entresol. La maison de la parcelle AC 66, qui occupe la partie occidentale du corps de bâtiment, est aménagée selon les mêmes dispositions, mais elle comporte un étage et nous avons pu remarquer la présence d'une cheminée de facture soignée dans son niveau d'entresol.

2. La cave de la parcelle AC 91 et la parcelle 154, les traces d'un parcellaire ancien

Un corps de bâtiment rectangulaire de 20 à 25 mètres de long pour 5 à 10 m de large, d'après les estimations établies grâce au plan cadastral de 1813, occupait la partie sud de la parcelle AC 91, jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale. La partie nord était occupée par un corps de bâtiment en « U », dont l'empreinte a partiellement subsisté sur la moitié est de la parcelle (**fig. 100**).

Sous l'actuelle maison de la parcelle 91, nous avons pu retrouver une cave dont l'emprise correspond à la partie occidentale de l'ancien bâtiment (**fig. 125**). Elle est aujourd'hui accessible par une trappe ménagée dans le plancher du salon de la maison.

Cette cave couverte d'une voûte surbaissée présente des dimensions réduites et est située à faible profondeur sous le bâtiment (2,50 x 7 m pour 2 à 2,50 m de hauteur sous voûte). Elle est édifiée à l'aide de moellons de granit de petit et moyen appareil, grossièrement équarris, liés entre eux par des joints épais de mortier de sable granitique rose. Elle est en partie creusée dans la roche mère, qui constitue son sol et la semelle de fondation débordante de son mur nord. Il est possible que l'implantation du bâtiment exploite la pente naturelle du promontoire et que la faible hauteur sous

voûte de la cave puisse s'expliquer par un décaissement très partiel du granit, reconnu pour sa dureté. La pente naturelle du granit remonte d'ailleurs du nord au sud, ce qui laisse à la cave une hauteur sous voûte de 2,50 m au niveau de la semelle de fondation du mur nord et d'à peine 2 m au pied de l'escalier d'accès. Les contraintes naturelles liées au relief expliquent donc sans doute les faibles dimensions de cette cave, dont le report de son plan sur le cadastre de 1813 montre qu'elle n'occupait qu'une emprise réduite au sein de l'ancien bâtiment. Ses matériaux et leur mise en œuvre, en tous points semblables à ceux des autres caves et celliers de cette partie du bourg, semblent indiquer l'ancienneté de l'occupation de la parcelle, potentiellement contemporaine de l'aménagement des autres maisons du quartier.

3. La maison de la parcelle AC 22, une maison édiflée au pied du promontoire, en bordure de terrasse

La parcelle AC 22 est occupée par l'extrémité occidentale d'un bâtiment rectangulaire de 20 m de longueur pour 10 m de largeur, divisé en plusieurs habitations. D'après la comparaison du cadastre de 2010 avec celui de 1813, le corps de bâtiment existait déjà au début du XIX^e siècle mais sa division en plusieurs habitations est postérieure. La partie occidentale du bâtiment (**fig. 126**), bien préservée possède des aménagements utilitaires, avec un four construit en brique (**fig. 127**) et un « potager », niche aménagée dans le mur comportant une pierre d'évier. Aucune trace de communication avec la partie orientale du bâtiment n'a pu être retrouvée, le mur oriental de la pièce du rez-de-chaussée étant partiellement masqué par un revêtement et par l'aménagement d'une cage d'escalier contemporaine. Avec son four et son potager, il n'est pas impossible que cette pièce corresponde à un ancien espace domestique, probablement la cuisine. Cette hypothèse semble d'autant plus plausible que la cave est localisée sous la pièce, avec une descente de cave côté rue positionnée 1 m à l'ouest de la porte d'entrée. Selon ses propriétaires, la partie orientale du bâtiment ne comporte pas de cave.

Pour aménager la cave du bâtiment (**fig. 128**), tenant lieu de fondation pour sa partie occidentale, les constructeurs ont pleinement exploité le relief du promontoire. Le sol de la cave et sa paroi orientale sont constitués par la roche mère travaillée (**fig. 129**). La paroi orientale présente de nettes traces d'exploitation (**fig. 130**), avec une série d'entailles rectangulaire de 0,25 x 0,50 m, soit la dimension d'un moellon de moyen appareil standard. La paroi occidentale de la cave est constituée par le mur de terrasse qui borde la route départementale 78. Pour refermer et construire la cave, ses bâtisseurs n'ont eu qu'à réaliser une voûte en berceau brisé prenant appui sur le mur de terrasse et le rebord du promontoire granitique, avant de combler les vides résiduels alentours et les dépressions du granit avec des terres rapportées pour former la terrasse et installer le bâtiment.

Les campagnes menées sur l'abbaye en 2015 et 2016 ont montré qu'à plus grande échelle, c'est une technique semblable qui a été employée pour former une nouvelle terrasse de grandes dimensions au XVIII^e siècle, sur laquelle a été édiflé le nouveau bâtiment conventuel, doté d'une galerie. A cet endroit du site, le granit, qui suit une pente d'orientation ouest-est, descend de manière accentuée vers l'étang

des Chambres, avec une roche présentant une surface très irrégulière. Si, au XV^e siècle, le chevet de l'abbatiale et les bâtiments claustraux ont été fondés en épousant le profil de la roche, au XVIII^e siècle, il est décidé d'édifier l'imposant mur de terrasse qui borde l'étang des Chambres et de combler l'espace résiduel entre le rebord du promontoire et le pied de la terrasse avec des terres rapportées.

A plus petite échelle, la même méthode a été mise en œuvre pour bâtir la maison des parcelles AC 22 et 23. Ce constat indique que des techniques semblables ont pu être employées dans la construction de l'abbaye et dans celle de l'habitat du bourg.

4. La parcelle AC 28

Mentionné dans les actes à partir des XVII^e et XVIII^e siècles, le bâtiment qui occupe aujourd'hui les parcelles 28 et 29 a vu sa distribution modifiée au cours de la période contemporaine. Les quatre maisons qui se trouvaient-là jusqu'en 1830 ont été regroupées en deux habitats distincts. Les deux tiers du bâtiment, soit la partie de son emprise se trouvant sur la parcelle AC 29, sont utilisés aujourd'hui comme espace de stockage tandis que la parcelle AC 28 a conservé son usage d'habitation. Depuis 2013, nous avons effectué le relevé progressif des différentes caves du bâtiment et de son rez-de-chaussée, afin de retrouver l'emprise des parcelles telles qu'elles se présentaient avant 1830. Trois des maisons disposent d'une cave. La partie du bâtiment qui se trouve sur la parcelle AC 28 était la dernière restante à relever pour reconstituer l'ensemble. Cette partie du bâtiment se caractérise par des murs de pierre épais (1m). A son extrémité sud, le bâtiment est édifié sur une terrasse pour compenser sa situation, en rupture de pente et en rebord de promontoire (**fig. 131**).

Cette implantation a tout particulièrement influencé les choix opérés dans la construction de la cave, en tant que fondation du bâtiment et moyen de nivellement du terrain (**fig. 132**). Comme dans la cave sud de la parcelle AC 29, le granit affleurant du promontoire est très présent dans la construction. Il est utilisé en fondation du mur nord de la cave et il a été travaillé pour en former le sol. La cave est couverte d'une voûte en berceau qui prend appui sur le mur oriental, sur le granit affleurant et sur le mur occidental, lequel remplit une fonction de terrasse et de fondation du mur gouttereau occidental du bâtiment AC 28-29. Il est à cet endroit particulièrement imposant et atteint les 2 m d'épaisseur. La mise en place de cette puissante maçonnerie à cet endroit peut sans doute s'expliquer par son rôle architectural important, à l'extrémité du bâtiment, en rebord de promontoire sur l'axe est-ouest et au niveau d'une rupture de pente sur l'axe nord-sud.

Nous pouvons remarquer qu'en comparaison des deux autres caves du bâtiment qui occupaient une surface restreinte (**fig. 100**) sur le côté occidental de l'édifice, celle de la parcelle AC 28 déploie une surface plus importante et se trouve dans l'axe du bâtiment, ce qui renforce l'hypothèse de son rôle de fondation pour cette partie de la structure.

Sur le plan de l'emploi des matériaux, aucune différence n'a pu être notée avec les autres caves du bâtiment. La cave de la parcelle AC 28 est édifiée en moellons de granit de petit appareil

grossièrement équarris, liés entre eux par des joints épais d'un mortier de sable granitique rose. Comme dans d'autres caves de Grandmont, on retrouve à la base des parois, des drains servant à limiter la stagnation d'humidité au pied des murs et à optimiser la ventilation de la cave.

Les choix opérés dans la construction de la cave de la parcelle AC 28 traduisent à nouveau, de la part des bâtisseurs leur grande maîtrise du relief du promontoire et leur capacité à s'adapter à ses contraintes en optimisant l'utilisation de l'espace.

5. La maison et la cave de la parcelle AC 96

Nous ne disposons d'aucun élément susceptible d'éclairer à la date de mise en place d'un habitat sur la parcelle AC 96. Tout au plus pouvons-nous noter qu'en 1813, un bâtiment occupant la même emprise que l'actuelle maison existe à cet endroit. Il se trouve à proximité directe de la fontaine du Parc mentionnée dès 1496, en sortie du bourg et le long d'une voie d'accès. En dehors du garage contemporain, le bâtiment ne dispose d'aucun accès donnant sur la voie, son rez-de-chaussée se trouvant sur le côté occidental en contrebas de la route. Au-delà de la recherche d'éléments permettant de dater la maison, il était important, à cause de son emplacement, de rechercher les vestiges d'éventuels aménagements pouvant correspondre à une section d'enceinte ou à une porte.

La maison a subi, au cours de la période contemporaine, une reprise de l'ensemble de ses accès et de ses percements, et n'offre pas de mur pouvant se prêter à une analyse archéologique du bâti. L'intérieur de l'habitation a également été réaménagé dans des proportions significatives. La maison possède une cave se trouvant sous sa partie centrale (**fig. 133**). De par la situation du bâtiment, au pied du promontoire, la cave est bel et bien creusée et entièrement maçonnée, le granit du promontoire étant absent à cet endroit. Elle consiste en deux cellules rectangulaires reliées par une porte et couvertes d'une voûte en berceau plein cintre. Le sol est constitué de terre battue tandis que la voûte et les parois sont édifiés à l'aide de moellons de granit de petit à moyen appareil grossièrement équarris, montés à l'aide de joints épais de mortier de sable granitique rose.

De par les techniques de construction qui y sont employées, la cave de la parcelle AC 96 ne diffère pas des autres caves étudiées à Grandmont, bien qu'elle constitue l'une des rares caves creusées et véritablement en sous-sol sur le site. Son plan et son aménagement sont en revanche uniques parmi les caves observées jusqu'à présent sur le site. Il s'agit de la seule cave du bourg et des faubourgs qui soit divisée en deux parties distinctes, séparées par une porte. Il est possible que, par manque de savoir-faire ou de moyens, ses constructeurs aient souhaité limiter la portée de la voûte en réalisant deux voûtes distinctes retombant sur un massif de maçonnerie, à moins que cette division des espaces ne corresponde à des besoins spécifiques, comme le stockage de denrées particulières nécessitant une isolation ou une protection, comme le vin. Ces deux parties peuvent aussi être liées à deux propriétaires distincts ou à une division parcellaire ancienne mais ce cas de figure semble moins probable dans la mesure où la cave nord ne dispose pas d'un accès propre.

6. L'étude des parcelles 159 et 186

Dans le cadre de l'étude de l'ensemble d'habitation des parcelles 40, 159 et 186, nous avons poursuivi le travail entamé en 2013 par le relevé du 1^{er} et du 2^{ème} étage des bâtiments. Les plans et les aménagements témoignent d'une recherche de confort, avec des pièces spacieuses éclairées par de larges fenêtres et une cheminée par étage dans les pièces de repos localisées sur la parcelle 186.

D'après les informations fournies par Bernart Thomas, les premières mentions de ces bâtiments remonteraient au XVI^e siècle, un escalier à vis du XV^e siècle ayant été inventorié dans la maison de la parcelle 159. Le bâtiment de la parcelle 40 connaît de profondes modifications au XVIII^e siècle. Son niveau supérieur, jusqu'alors utilisé comme local agricole, est transformé en habitation. Au rez-de-chaussée, la transformation des pièces sur rue en espace d'habitation serait un peu plus tardive et remonterait au XIX^e siècle. Il semble donc que, jusqu'au XVIII^e siècle, la maison de la parcelle 159 ait fonctionné comme un espace résidentiel, associé à de grands bâtiments agricoles installés sur les parcelles 40 et 41. Les surfaces dévolues à l'habitat auraient alors augmenté à cette période avec la modification du niveau supérieur du bâtiment de la parcelle 40.

Les espaces dans le bâtiment des parcelles 159 et 186 (**fig. 134**) se répartissent comme suit.

La partie sur rue du 1^{er} étage de la parcelle 159 (**fig. 135**) correspond à une pièce à vivre dotée de deux ouvertures sur la rue, une fenêtre de 1 m de large et un percement de 0,70 m de large. Les deux ouvertures encadrent le potager, dédié au lavage des denrées et des ustensiles. Dans l'angle sud-est de la pièce, un escalier donne accès au cellier situé au rez-de-chaussée et à la rue. Dans la pièce située en fond de parcelle, côté oriental, un four traduit la présence de la cuisine. A ce niveau, l'espace s'organise donc de manière très rationnelle, en fonction des besoins et des usages alimentaires, avec l'escalier au centre de la maison proche à la fois du cellier, de la cuisine, de la pièce de vie chauffée et de la grande pièce disposant du potager, dont l'écoulement pouvait donner sur la rue. Ce principe de spécialisation des espaces à l'intérieur de l'habitation n'est pas sans rappeler l'aménagement du bâtiment de la parcelle AC 22. De dimensions plus réduites pour être plus aisément chauffée, la pièce de vie est organisée autour d'une cheminée de facture soignée, réalisée à l'aide de moellons de granit microgrenu soigneusement équarris et montés selon un appareillage régulier.

Le second étage de l'habitation est organisé selon un plan similaire (**fig. 136**) avec une grande pièce côté rue éclairée par des ouvertures de même largeur qu'au 1^{er} étage mais cependant moins hautes du fait de la présence des combles, une seconde pièce côté jardin et une pièce correspondant à la parcelle 186 également dotée d'une cheminée, à l'aplomb de la seconde pour utiliser le même conduit. Le principe d'une pièce de dimensions réduites et plus aisée à chauffer est donc conservé à cet étage. Attribuer une destination à ces espaces est plus difficile qu'au premier étage, dans la mesure où les aménagements y sont moins perceptibles et où ils ont pu évoluer au cours du temps. Si le premier

étage semblait juxtaposer pièces de vie et de réception, rien ne permet de dire si les pièces du second étage ont pu servir de pièces de repos ou de stockage, les murs ne comportant pas de rangements.

L'espace d'habitation des parcelles AC 159 et 186 est conséquent, suffisant pour héberger une famille de plusieurs personnes en garantissant à chacun des espaces d'intimité. Les aménagements du bâtiment témoignent d'un bon niveau d'hygiène et de confort avec un potager, une cheminée par étage et un vaste cellier accessible de plain-pied depuis la rue. Malgré l'absence d'ornements, ces aménagements dénotent d'un niveau de vie aisé pour les occupants de la maison, au contraire de ceux plus sommaires de la maison de la parcelle 40, en partie tournée vers des usages agricoles jusqu'au XVIII^e siècle.

La distribution des espaces entre les deux maisons et certaines anomalies dans leurs cloisonnements semblent témoigner de regroupements et de divisions parcellaires multiples. Nous pouvons en compter au moins trois depuis le XVIII^e siècle avec la transformation en logements de la grange de la parcelle 40, une séparation entre les parcelles 40 et 159 figurant sur le cadastre de 1813 puis le rachat de l'ensemble par l'actuel propriétaire. Il n'est cependant pas exclu que, durant une des phases de la vie du bâtiment, l'ensemble des parcelles aient été jumelées avec les parcelles 159-186 consistant en un logis et la parcelle 40 dédiée au stockage et à une petite exploitation agricole sur les terrasses.

La campagne 2016 d'étude du bourg et de faubourgs de Grandmont marque un point d'étape dans la connaissance archéologique. Bien sûr, tout n'a pas encore été visité, toutes les structures n'ont pas fait l'objet d'une description et d'un relevé. Il faut encore progresser par le relevé et le report sur la carte compilée des aménagements des structures hydrauliques associées aux étangs. Concernant l'étude de l'habitat et l'inventaire des caves et celliers, les parcelles bâties AC 44, AC 94, AC 122, AC 123 et AC 176 restent à visiter. La perspective de découvrir de nouvelles données dans les sources est également susceptible de justifier un approfondissement de l'analyse de certains secteurs. Cependant, une quantité importante de données a été collectée depuis 2013 avec les descriptions, les photographies, les relevés et l'entrée dans une base de données de toute structure susceptible de constituer un élément à même de nous renseigner sur l'évolution de l'espace qui entoure l'abbaye.

Par manque de temps, une partie de ces données n'a pas encore fait l'objet d'un traitement, notamment les relevés pierre à pierre menés sur la grange-étable **1193** ou les bassins du bourg, les informations d'altitude concernant le relief naturel du promontoire là où nous avons pu le retrouver dans les caves et les celliers, les hauteurs prises sur les bâtiments et les terrasses en différents points du bourg pour constituer des coupes sur les bâtiments et des coupes synthétiques sur le promontoire. De même, dans certains secteurs, notamment autour des parcelles 28, 29, 40, 159 et 186, il serait nécessaire de réaliser des plans synthétiques rassemblant les relevés épars réalisés sur ces espaces

proches les uns des autres, afin de disposer d'une vue d'ensemble, voire de proposer des plans de phasage, tant à l'échelle des parcelles que du territoire.

L'étude du bourg et des faubourgs doit donc se poursuivre dans deux directions : la collecte de données archéologiques ciblées là où elles manquent encore ou méritent un approfondissement ; un traitement de fond des données, devant déboucher sur une synthèse et une analyse sur le temps long. Un travail approfondi sur les sources écrites est devenu indispensable. Nous savons qu'il a déjà été en partie effectué mais il est à présent crucial qu'il vienne se conjuguer à l'approche archéologique dans l'optique d'une synthèse à venir.